

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2026/50 : Nouvelle grille tarifaire pour les médiations du service mutualisé Pays d'art et d'histoire Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras

Les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras, labellisées Pays d'art et d'histoire, souhaitent faire évoluer la grille tarifaire des médiations proposées.

La nouvelle grille tarifaire pour les individuels prévoit la création d'un tarif spécifique « visite ou randonnée patrimoine avec navette » afin de proposer une mobilité adaptée dans le cadre de certaines visites.

Pour le secteur éducatif, l'augmentation proposée du tarif plein permettra d'être mieux alignés sur les tarifs pratiqués sur le territoire (notamment Centre des monuments nationaux - - place forte de Mont-Dauphin).

Le tarif « projet pédagogique » auparavant appliqué à l'ensemble des réservations à dates multiples concerne dorénavant les classes et accueils de loisirs sans hébergement du territoire du Pays d'art et d'histoire (communauté de communes de Serre-Ponçon et communauté de communes du Guillestrois-Queyras) ainsi que les projets partenariaux développés avec des structures du territoire (médiathèques, sites patrimoniaux, événementiel).

La présente délibération a pour objet de valider la nouvelle grille tarifaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire telle qu'elle est présentée dans l'annexe jointe à la délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD